

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018



MAZARS
37 RUE RENE CASSIN
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX



AUDIT & STRATEGY
REVISION CERTIFICATION
15 RUE DE LA BONNE RENCONTRE
QUINCY VOISINS
77334 MEAUX CEDEX

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Siège social : 5 Place Général Gouraud 51100 REIMS

Société anonyme au capital de 134 056 275 euros

N° SIREN : 348 494 915

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018



MAZARS
37 RUE RENE CASSIN
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX



AUDIT & STRATEGY
REVISION CERTIFICATION
15 RUE DE LA BONNE RENCONTRE
QUINCY VOISINS
77334 MEAUX CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts des premières applications en 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les stocks s'élèvent à 696,5 m€, soit 54,5% du total actif du Groupe, et comprennent l'en-cours de production pour 505,3 m€, les matières premières pour 139,0 m€ et des produits intermédiaires et finis pour 52,2 m€. La valeur comptable des stocks retenue au bilan correspond au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon les modalités décrites à la note 5.11. des « Méthodes comptables ». La Direction détermine la valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus sur la base du prix de vente estimé net, en se fondant sur des hypothèses de marché et le cas échéant de sources d'informations externes.

L'activité du Groupe est soumise aux aléas climatiques et aux fluctuations du prix de marché.

Nous avons considéré que la valorisation et la valeur nette de réalisation des stocks, qui représentent un montant particulièrement significatif de l'actif total du Groupe, constituent un point clé de l'audit car l'évaluation des stocks et l'évaluation de la valeur nette de réalisation reposent sur des hypothèses, des estimations ou des jugements significatifs de la Direction.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour valoriser les stocks, déterminer leur valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Direction;
- rapproché les quantités en stock des livres de régie et des résultats des inventaires physiques, auxquels nous avons participé par sondage, afin de vérifier l'existence et le correct classement des biens à la clôture;
- réalisé un examen critique des coûts directs et indirects de production incorporés aux produits stockés et un rapprochement des données de gestion utilisées pour déterminer les coûts incorporables avec la comptabilité;
- comparé par sondage le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, ainsi que le prix de vente promotionnel retenu en fin de saison;
- analysé les perspectives d'écoulement estimées par le Groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets disponibles.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 5.11 des « Méthodes comptables ».

Réévaluation des actifs immobiliers

Risque identifié

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole détient en pleine propriété ou en location des terres à vigne, propriétés immobilières, équipements techniques et usines de production et de vinification. Au 31 décembre 2018, les actifs immobiliers s'établissent à 309,1 m€, soit 24,2% du total actif, et comprennent des terres à vignes pour 169,5 m€, des bâtiments pour 89,7 m€ et des terrains pour 49,9 m€.

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole a adopté le modèle de la réévaluation prévu par IAS 16 pour les terrains, les terres à vigne et les bâtiments. Ces actifs immobiliers sont comptabilisés à la valeur de marché à chaque clôture, l'écart entre la valeur historique et la juste valeur étant inscrit en capitaux propres, selon les modalités décrites dans la note 5.6. des « Méthodes comptables ». La Direction détermine la valeur de marché des terres à vigne sur la base de la fourchette de valeur issue des opérations officielles enregistrées sur la période, recensées par les notaires ou déterminée par des experts indépendants, au vu également des caractéristiques intrinsèques de chaque parcelle. Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement sur la base de rapport d'experts indépendants selon les modalités décrites à la note 5.6. des « Méthodes comptables » et à la note 15 des états financiers.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des actifs immobiliers est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du niveau de jugement requis pour évaluer ces biens.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de marché retenues pour la valorisation des actifs immobiliers.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des lettres de mission et des rapports d'évaluation des experts indépendants et réalisé un examen critique des méthodes de valorisation retenues ainsi que de l'indépendance desdits experts;
- rapproché les valeurs comptables retenues par le Groupe des fourchettes de valeur issues des rapports des experts indépendants et des données publiées par les SAFER pour des transactions comparables;
- rapproché les valeurs comptables retenues avec les transactions récentes réalisées par le Groupe pour des actifs similaires ;
- rapproché les réévaluations comptabilisées sur les périodes précédentes des valeurs actuelles de marché issues des rapports des experts afin d'apprécier la fiabilité du processus.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 5.6. des « Méthodes comptables » et dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la réévaluation de l'actif immobilier.

Valorisation des marques

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les marques détenues par le Groupe Vranken-Pommery Monopole sont comptabilisées dans les états financiers pour une valeur de 80,1 M€, représentant 6,3 % du total actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction procède à une valorisation de l'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto selon la méthode du surprofit économique et selon la méthode du différentiel de marge, selon les modalités décrites dans la note 14 aux états financiers. La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité issue de l'approche multicritères.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des marques, qui représentent un montant significatif au regard du total actif du Groupe, constitue un point clé de l'audit en raison du niveau significatif de jugement requis dans l'établissement des projections de flux de trésorerie et dans le choix du taux de croissance et du taux d'actualisation.

Notre réponse

Nous avons effectué une revue critique des modalités d'analyse des indicateurs de perte de valeur mises en œuvre par la Direction et de réalisation des tests de dépréciation.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration des estimations et des hypothèses faites par Groupe dans le cadre des tests de dépréciation;
- vérifier que les projections de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des marques correspondent à celles générées par les éléments composant la valeur comptable testée;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, par comparaison avec les performances historiques et par corroboration avec les analyses externes disponibles sur le contexte de marché;
- examiner les tests effectués par la Direction sur la sensibilité de la valeur recouvrable des marques à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Moyens commerciaux

Risque identifié

Dans le cadre de la commercialisation de ses produits, le Groupe est amené à accorder des ristournes de fin d'année à la grande distribution en fonction des volumes écoulés. Au 31 décembre 2018, les provisions au titre des moyens commerciaux s'établissent à 18,1 m€.

Les moyens commerciaux consentis à la grande distribution constituent pour le Groupe, dès que les volumes de ventes sont atteints, un engagement dont il convient de provisionner les coûts attendus.

Les modalités de calcul des provisions relatives aux moyens commerciaux décrites dans la note 5.15 des « Méthodes comptables » reposent principalement sur les volumes de ventes observés par marque, ainsi que sur l'estimation des coûts attendus en fonction des engagements conclus avec les distributeurs.

Nous avons considéré que les provisions relatives aux moyens commerciaux constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés et en raison du niveau de jugement requis pour la détermination des coûts attendus des actions promotionnelles dans un contexte de marché complexe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités mises en œuvre par la Direction pour recenser l'ensemble des engagements auprès de la grande distribution;
- réaliser un examen critique de l'estimation établie par le contrôle de gestion des engagements existant à la clôture au titre des moyens commerciaux, notamment en corroborant les données de gestion avec les livraisons de l'année et, par sondages, avec les données contractuelles;
- réconcilier les estimations établies par le contrôle de gestion des données comptables;
- rapprocher les factures d'avoir reçues sur la période avec la provision établie à la clôture précédente afin d'apprécier la fiabilité du processus.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 5.15 des « Méthodes comptables ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE par l'Assemblée générale du 12 juin 2013.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit & Strategy Révision Certification dans la 18^{ème} année, dont respectivement la 21^{ème} et la 18^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Quincy Voisin et à Bezannes, le 15 avril 2019

Les commissaires aux comptes

MAZARS



MICHEL BARBET-MASSIN

AUDIT & STRATEGY REVISION
CERTIFICATION



LAURENCE VERSAILLE



Comptes Consolidés au 31 décembre 2018

Sommaire



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 31 DECEMBRE 2018 - NORMES IFRS	4
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES	5
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 - NORMES IFRS	6
TABLEAU DE FINANCEMENT PAR ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE - NORMES IFRS	7
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - NORMES IFRS	8
METHODES COMPTABLES	9
1. PRINCIPES GENERAUX	9
2. FAITS MARQUANTS	11
3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	11
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12
5. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	14
6. PRESENTATION DE L'INFORMATION FINANCIERE	22
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018	24
NOTE 1. CHIFFRE D'AFFAIRES	24
NOTE 2. ACHATS CONSOMMES	24
NOTE 4. CHARGES DE PERSONNEL	25
NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	26
NOTE 6. IMPOTS ET TAXES	26
NOTE 7. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26
NOTE 8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	27
NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	27
NOTE 10. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	28
NOTE 11. IMPOTS SUR LES RESULTATS	28
NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION	29
NOTE 13. ECARTS D'ACQUISITION	29
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
NOTE 16. AUTRES ACTIFS NON COURANTS	33
NOTE 17. STOCKS	34
NOTE 18. CLIENTS & COMPTES RATTACHES	34
NOTE 19. AUTRES ACTIFS COURANTS	35
NOTE 20. DISPONIBILITES	36
NOTE 21. CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	36
NOTE 22. EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES & CONCOURS BANCAIRES	37





NOTE 23. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	41
NOTE 24. IMPOTS DIFFERES	43
NOTE 25. FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	43
NOTE 26. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	44
NOTE 27. DETTES D'IMPOTS	44
NOTE 28. AUTRES PASSIFS COURANTS	44
NOTE 29. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COURANTS	45
NOTE 30. ENGAGEMENTS HORS BILAN	46
NOTE 31. SECTEURS OPERATIONNELS	47
NOTE 32. PARTIES LIEES	48
NOTE 33. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2018.	50
NOTE 34. CHIFFRES CLES DE LA SOCIETE MERE (EN K€)	51

Compte de résultat consolidé 31 décembre 2018 - Normes IFRS



En K€	Note annexe	12/2018	12/2017	
Chiffre d'affaires	1	300 416	300 240	
Achats consommés	2	-217 870	-215 773	
Charges de personnel	4	-42 307	-43 891	
Autres Produits d'exploitation	5	2 491	1 256	
Autres Charges d'exploitation	5	-1 658	-929	
Impôts et taxes	6	-3 850	-3 826	
Reprises sur amort. et prov.	7	1 354	475	
Dotations aux amortissements et provisions	8	-11 864	-11 303	
Résultat opérationnel courant		26 712	26 249	
Autres Produits	9	312	1 919	
Autres Charges	9	-3 887	-6 329	
Résultat opérationnel		23 137	21 839	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe	16	0	910	
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		23 137	22 749	
Produits financiers	10	203	1 328	
Charges financières	10	-19 739	-20 727	
Résultat avant impôts		3 601	3 350	
Impôts sur les résultats	11	-64	5 440	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	16	-105	-83	
Résultat de cession de titres Listel	16	0	33	
Résultat net		3 432	8 740	
Ventilation du Résultat net consolidé				
Résultat net consolidé		3 432	8 740	
- dont part des minoritaires		108	65	
- dont part du Groupe		3 324	8 675	
Résultat par action	en €	12	0,37	0,98
Résultat dilué par action	en €	12	0,37	0,98





Etat global des gains et pertes consolidés

Etat du résultat net et des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Note annexe	12/2018	12/2017
Résultat net		3 432	8 740
Eléments non recyclables en résultat, net d'impôts :		7 214	1 958
Engagement envers le personnel	23	454	104
Titres Autodétenus		36	-21
Réévaluation des actifs	15	6 724	9
Incidences baisse du taux des impôts différés IAS 32/39, 19 et 16	24	0	1 866
Eléments recyclables en résultat, net d'impôts :		689	-1 542
Ecart de conversion sur entités étrangères		426	-1 974
Instruments financiers	29	263	432
Résultat global		11 335	9 155
Ventilation du Résultat global			
Groupe		11 101	9 126
Minoritaires		234	29

Bilan consolidé au 31 décembre 2018 - Normes IFRS



Actif

En K€	Note annexe	12/2018	12/2017
Ecarts d'acquisition	13	24 479	24 479
Immobilisations incorporelles	14	102 150	102 450
Immobilisations corporelles	15	340 649	336 677
Autres actifs non courants	16	2 176	2 181
Titres mis en équivalence	16	1 265	970
Impôts différés	24	325	4 106
Total Actifs non courants		471 043	470 863
Stocks et en-cours	17	696 480	670 784
Clients & comptes rattachés	18	48 671	45 319
Autres actifs courants	19	30 167	31 742
Actifs financiers courants	29	-	-
Trésorerie	20	22 791	48 822
Total Actifs courants		798 109	796 667
Actifs destinés à être cédés	15	8 131	
Total de l'actif		1 277 283	1 267 530

Passif

En K€	Note annexe	12/2018	12/2017
Capital	21	134 056	134 056
Réserves & Primes	21	234 794	225 403
Résultat	21	3 324	8 675
Capitaux propres (part du groupe)	21	372 174	368 134
Participations ne donnant pas le contrôle		4 050	3 941
Total Capitaux Propres		376 224	372 075
Emprunts & dettes financières	22	429 016	565 396
Engagements envers le personnel	23	10 782	13 573
Impôts différés	24	55 332	56 145
Total Passifs non courants		495 130	635 114
Fournisseurs & comptes rattachés	25	129 185	114 737
Provisions pour risques et charges	26	-	209
Dettes d'impôt	27	9 600	10 515
Autres passifs courants	28	25 304	32 586
Emprunts & concours bancaires	22	240 878	101 464
Passifs financiers courants	29	634	830
Total Passifs courants		405 601	260 341
Passifs destinés à être cédés	24	329	
Total du passif		1 277 283	1 267 530



Tableau de financement par analyse des flux de trésorerie - Normes IFRS



En K€	Note annexe	12/2018	12/2017
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		3 432	8 740
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- amortissements & provisions		10 483	10 071
- charges financières nettes	10	19 536	19 399
- variation des impôts différés	24	616	-5 148
- plus et moins values de cession		126	-45
- instruments financiers	22	172	23
- engagement envers le personnel	23	-2 199	95
- incidences des sociétés MEE	16	105	48
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		32 271	33 183
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- stocks et encours	17	-25 340	-21 024
- créances clients	18	-2 862	12 399
- dettes fournisseurs	25	14 475	7 516
- autres créances et dettes		-6 890	4 214
Flux net de trésorerie générés par l'activité		11 654	36 288
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations **		-13 492	-17 743
Cession d'immobilisations		100	253
Encaissements nets sur cession de titres Listel			43 114
Incidences des variations de périmètre		-35	-9
Variation nette des prêts et autres immobilisations financières		-50	-50
Subventions d'investissement reçues		146	105
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-13 331	25 670
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-7 106	-7 078
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-35	-1 090
Opérations sur titres autodétenus		36	-21
Charges financières nettes	10	-19 536	-19 399
Emissions d'emprunts **	22	67 436	11 955
Remboursement d'emprunts	22	-73 197	-15 414
Variation des financements court terme	22	3 048	-717
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		-29 354	-31 764
Incidence des variations des cours des devises		75	-1 944
Variation de trésorerie			
Trésorerie d'ouverture		11 948	-16 302
Trésorerie de clôture	22	-19 008	11 948
Variation de trésorerie *		-30 956	28 250

* La trésorerie est égale au solde entre la trésorerie disponible et les concours bancaires (Cf Note 22)

** retraité des contrats de crédit-bail souscrits au cours de l'exercice.





Variation des capitaux propres - Normes IFRS

En K€	Capital	Primes	Réserves et Résultats	Réserves de Réévaluation	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er janvier 2017	134 056	45 013	145 340	53 025	6 337	371 097	366 349	4 748
Résultat de l'exercice			8 740			8 740	8 675	65
Distributions de dividendes			- 8 168			- 8 168	- 7 078	- 1 090
Ecart de conversion					- 1 975	- 1 975	- 1 964	- 11
Opérations sur titres autodétenus					- 21	- 21	- 21	
Engagements envers le personnel					103	103	104	- 1
Variation de l'exercice Instruments financiers					432	432	432	
Variation de périmètre			- 9			- 9	- 263	254
Réévaluation des Actifs				10		10	49	- 39
Impôts différés (Baisse Taux Groupe)				2 312	- 446	1 866	1 851	15
Autres						-		
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2017	134 056	45 013	145 903	55 347	8 244	372 075	368 134	3 941
Résultat de l'exercice			3 432			3 432	3 324	108
Distributions de dividendes			- 7 141			- 7 141	- 7 106	- 35
Ecart de conversion					426	426	423	3
Opérations sur titres autodétenus					36	36	36	
Variation de périmètre			- 35			- 35	55	- 90
Engagements envers le personnel					454	454	454	-
Variation de l'exercice Instruments financiers					263	263	263	
Réévaluation des Actifs				6 724		6 724	6 601	123
Autres			- 11			- 11	- 10	1
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2018	134 056	45 013	142 148	62 071	7 064	376 224	372 174	4 050

Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2019 et les annexes ont été définitivement validées par le Conseil d'Administration du 15 avril 2019 et ne seront définitifs qu'à compter de leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 juin 2019.



Méthodes comptables

1. Principes généraux

1.1. Référentiel

Les comptes consolidés annuels 2018 du groupe Vranken-Pommery Monopole sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 du groupe Vranken-Pommery Monopole sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2018.

Il est rappelé par ailleurs que, le compte de résultat consolidé du Groupe Vranken-Pommery Monopole est un compte de résultat par nature.

1.2. Nouveaux textes d'application obligatoire

Les nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après le 1^{er} janvier 2018, qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de Vranken-Pommery Monopole, sont les suivants :

- IFRS 9 « Instruments financiers »,
 - ✓ La première application de la norme IFRS 9 n'a pas modifié les modalités d'évaluation des principaux actifs et passifs financiers du Groupe. Par ailleurs, les écarts entre les justes valeurs et les valeurs comptables de ces principales catégories d'actifs et de passifs financiers n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2017.
 - ✓ Le groupe ne détient ni titres de participation non consolidés ni actifs / passifs de couverture significatifs. Ainsi les dispositions spécifiques d'IFRS 9 en la matière n'ont pas conduit à des ajustements dans les comptes consolidés. Les titres de participations sont désormais comptabilisés à la juste valeur par résultat. Au 31 décembre 2017, la valeur nette de dépréciation des titres de participation s'élevait à 702 K€. Suite à l'application de la norme IFRS 9, le groupe a inscrit cette valeur comme étant la juste valeur des titres au 1^{er} janvier 2018. Cela a conduit à compenser les 526 K€ de provisions inscrites dans les comptes au 31 décembre 2017.
 - ✓ La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le Groupe. En conséquence, l'application d'IFRS 9 dans ce domaine n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe. La provision statistique calculée au 31 décembre 2017 et inscrite en provision pour risque et charge à hauteur de 131 K€ a été reclassée en dépréciation de créances clients.
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », Compte tenu des activités du Groupe, l'application de la norme IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur les comptes consolidés.
- Clarifications d'IFRS 15 – Produits provenant des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients,
- Amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 avec IFRS 4,
- Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions,
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016),
- Amendements à IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement,
- IFRIC 22 – Transactions en devises étrangères.



1.3. Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2018 :

- Amendements à IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative,
- IFRS 16 – Contrat de location

Cette nouvelle norme relative à la comptabilisation des contrats de location, élimine la classification des contrats entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Tous les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement au sens de la norme IAS 17. Les contrats de location sont capitalisés au bilan en reconnaissant la valeur actualisée des loyers et en les considérant, soit comme des actifs locatifs présentés séparément des autres actifs, soit comme des immobilisations corporelles. La norme définit les exceptions pour les baux à court terme (moins d'un an) et les baux relatifs à des biens de faible valeur (moins de 5.000 USD).

Le Groupe est concerné par la norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable au 1er janvier 2019 et a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée lors de la première application de la norme.

Par ailleurs, le Groupe utilisera les mesures de simplifications prévues par la norme pour les biens loués de faible valeur et les contrats de location de moins d'un an.

L'inventaire de tous les contrats de location a été réalisé en 2018. Les principaux contrats de location identifiés sont de type :

- ✓ Baux immobiliers ;
- ✓ Baux ruraux et
- ✓ Locations de véhicules.

Parmi les hypothèses clés, il a été décidé de retenir un taux d'actualisation propre à chaque contrat, déterminé en fonction de la nature de l'actif, de la durée de la mise à disposition, du risque pays et du risque de crédit du groupe.

Sur la base des contrats recensés fin 2018, les impacts attendus seraient les suivants :

- ✓ Total de l'actif non courant : hausse de l'ordre de 5%
- ✓ Total de la dette consolidée : hausse de l'ordre de 3,5 %
- ✓ Résultat opérationnel : amélioration estimée entre 0,2 M€ et 0,3 M€
- ✓ Résultat financier : charges additionnelles estimées entre 0,4 M€ et 0,5 M€

L'effet de ces changements sur le ratio Endettement Financier Net sur Stocks est limité à +3 % sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2018. La documentation des contrats de financement prévoit cependant que les effets du changement de normes comptables seront neutralisés. L'application d'IFRS 16 n'aura donc pas de conséquence sur le financement du Groupe.

1.4. Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Les nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivants :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaire,
- IFRS 17 – Contrats d'assurances,
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017),
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises,
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime,
- Amendements à IFRS10 et IAS 28 – Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- Amendements au cadre conceptuel des IFRS,
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.



2. Faits marquants

Les faits majeurs de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Les événements climatiques en Provence ont conduit à un rendement inférieur à la moyenne des dix dernières années. Les incidences de ce rendement exceptionnel sont enregistrées dans le poste « Autres Charges » (Note 9) pour un montant de 1,1 M€.
- En fin d'année 2017, le groupe a engagé une négociation avec les instances représentatives du personnel concernant la répartition de la couverture des frais médicaux entre l'employeur et les salariés retraités. Les accords existants ont été dénoncés dans les principales sociétés du périmètre champenois au cours du premier semestre 2018. Cette dénonciation entraîne une actualisation des règles de répartition qui devrait intervenir à partir de 2019, et conduit à une diminution des provisions antérieurement constatées à hauteur de 2,1 M€ (notes 23).
- Liquidation de la filiale chinoise VPEO.
- En fin d'année 2018, le groupe Vranken-Pommery Monopole a signé un protocole d'accord en vue de céder un ensemble immobilier et industriel. Conformément à IFRS 5, les actifs et passifs correspondant ont été inscrits en actifs et passifs destinés à la vente au 31 décembre 2018 pour respectivement 8,1 M€ et 0,3 M€.

3. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des filiales jugées significatives dans lesquelles Vranken-Pommery Monopole exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Ces sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Seules les sociétés « Listel SAS » jusqu'à la date de cession en juillet 2017, et la SAS « A l'Auberge Franc-Comtoise » sont consolidées par mise en équivalence.



4. Périmètre de consolidation



Sociétés du périmètre de consolidation (Intégration globale)	12/2018		12/2017	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
<i>France</i>				
SA VRANKEN-POMMERY MONOPOLE N° SIRET 348 494 915 00054 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS VRANKEN-POMMERY PRODUCTION N° SIRET 337 280 911 00120 56 Bd Henry Vasnier 51100 REIMS	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
SAS VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES N° SIRET 314 208 125 00067 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,84%	99,84%	99,83%	99,83%
SCEV RENE LALLEMENT N° SIRET 415 299 023 00028 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,95%	99,95%	99,94%	99,95%
SAS B.M.T. VIGNOBLES N° SIRET 353 422 397 00045 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,84%	100,00%	99,76%	99,92%
SAS Champagne CHARLES LAFITTE N° SIRET 328 251 590 00050 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	100,00%	100,00%	99,81%	99,81%
SAS HEIDSIECK & C° MONOPOLE N° SIRET 338 509 045 00054 34 Bd Diancourt 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE N° SIRET 332 416 397 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,58%	99,58%	99,57%	99,58%
SCI LES ANSINGES MONTAIGU N° SIRET 398 362 988 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	100,00%	100,00%	99,99%	100,00%
POMMERY SAS N° SIRET 441 990 132 00025 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS GV COURTAGE N° SIRET 382 710 564 00032 Ferme du Château des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	100,00%	100,00%	99,84%	99,84%
H.D.C. SAS N° SIRET 582 044 228 00085 34 Bd Diancourt 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SC DU PEQUIGNY N° SIRET 410 025 134 00025 Domaine des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	99,94%	99,94%	99,94%	99,94%



Sociétés du périmètre de consolidation	12/2018		12/2017	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
SCEV DES VIGNOBLES VRANKEN N° SIRET 411 224 900 0018 Ferme des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	98,00%	98,00%	98,00%	98,00%
SC DOMAINE DU MONTCHENOIS N° SIRET 421 321 068 00015 Domaine du Montchenois 51140 CHENAY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS GRANDS DOMAINES DU LITTORAL N° SIRET 722 041 175 00034 Domaine Royal de Jarras RD 979 30220 AIGUES MORTES	96,50%	96,50%	96,50%	96,50%
<i>Etranger</i>				
VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND & OSTERREICH GmbH Mohrenstrasse 34 D- 10117 BERLIN Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY BENELUX SA Square Sainctelette 11/12 1000 BRUXELLES Belgique	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CHARBAUT AMERICA Inc. 12 East 33 rd Street - 7th Floor 10016 NEW YORK Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ROZES SA Quinta de Monsul - Cambres - Lamego Portugal	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
VRANKEN POMMERY U.K. Ltd 128 Buckingham Road London SW1W 9SA Royaume Uni	97,78%	97,78%	97,78%	97,78%
VRANKEN POMMERY SUISSE SA Av de la Gare 10 1003 LAUSANNE Suisse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
QUINTA DO GRIFO S.A.C. S.A. E.N. 221 KM 100, Poiares, Freixo E. Cinta Portugal	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY JAPAN Co., Ltd NBF Hibiya Bld. 14F, 1-1-7 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, TOKYO 100-0011 Japon	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
VRANKEN-POMMERY ITALIA, Spa Piazza Pio XI,5 20123 MILANO Italie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VPL SA 13-15 Rue de l'Industrie L-0869 BERTRANGE Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Sociétés du périmètre de consolidation	12/2018		12/2017	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA PTY LTD Level 1, 63 Exhibition Street, Melbourne 3000 Australie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY EO - Shanghai Co LTD Room 1904, Zhongchuang building, 819 West Nanjing Road, Jing'an district, SHANGHAI Chine			100,00%	100,00%

Sociétés du périmètre de consolidation (Mise en équivalence)	12/2018		12/2017	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
SAS A L'AUBERGE FRANC COMTOISE N° SIRET 572 112 423 00015 9 Place de la Madeleine 75008 PARIS	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%

5. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- engagements de retraites et autres avantages du personnel
- provisions (y compris les provisions pour moyens commerciaux)
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité
- valeur recouvrable des créances, des stocks et autres créances
- juste valeur des instruments financiers dérivés
- actifs d'impôts différés

5.1. Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères hors zone "euro" (Charbaut America, Vranken Pommery UK, Vranken Pommery Suisse, Vranken Japan, Vranken Pommery Australia et Vranken Pommery EO) sont convertis en euros au :

- taux de change de clôture pour le bilan ;
- taux de change moyen pour le résultat.

La différence de change en résultant est inscrite en capitaux propres.





Les devises concernées sont :

	Taux de clôture			Taux moyen		
Etats-Unis	1 €	=	1,1450 USD	1 €	=	1,1793 USD
Royaume-Uni	1 €	=	0,8945 GBP	1 €	=	0,8860 GBP
Suisse	1 €	=	1,1269 CHF	1 €	=	1,1516 CHF
Japon	1 €	=	125,850 JPY	1 €	=	130,006 JPY
Australie	1 €	=	1,6220 AUD	1 €	=	1,5832 AUD
Chine	1 €	=	7,7170 CNY	1 €	=	7,6965 CNY

5.2. Opérations en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur du mois où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat, à l'exception de l'effet des variations des cours des créances et des dettes considérées comme des investissements nets dans une activité à l'étranger.

Sont notamment considérés comme des investissements nets dans une activité à l'étranger, les comptes courants bloqués correspondant au soutien financier du groupe à ses filiales. En effet, les filiales australiennes et japonaises sont en phase de développement et connaissent une progression importante de leur besoin en fonds de roulement. L'Angleterre a dû faire face aux conséquences du « brexit ». La société Charbaut America poursuit ses investissements dans la production et la commercialisation en Amérique du Nord du sparkling wine "Louis Pommery California".

5.3. Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. L'excédent entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en écart d'acquisition et est soumis à des tests de dépréciation, au minimum annuellement, et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

5.4. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans le paragraphe 5.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

5.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par les Marques, les droits aux baux et autres immobilisations incorporelles quand ceux-ci remplissent les critères de comptabilisation de la norme IAS 38.





Les marques et droits de propriété et autres incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les marques ne sont pas amorties. Les droits de propriété concernent principalement des logiciels amortis sur la durée d'utilité et les autres incorporels (droits aux baux, droits d'entrée, usufruits) font l'objet d'un amortissement en fonction de la durée du contrat ou durée d'utilité.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient inférieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

Il est effectué un test de valeur, à chaque clôture annuelle, sur les actifs incorporels selon les modalités indiquées au paragraphe 5.9 afin de déterminer les éventuelles dépréciations de ces éléments.

5.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles suivantes sont évaluées en conformité avec les règles prescrites par la norme IAS 16 :

Terrains, terres à vignes et bâtiments : application du modèle de la réévaluation.

Les terres à vigne en Champagne, en Camargue et en Provence, et au Portugal, compte tenu de l'existence d'un marché actif, font l'objet d'une comptabilisation à la clôture en valeur de marché, valeur résultant de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes, dans le cas où l'écart est significatif. La valeur des pieds de vignes ne peut être mesurée de façon fiable séparément de la valeur de la terre. En conséquence, la vigne est valorisée aux coûts encourus.

Concernant la réévaluation des terres à vignes en Champagne, les valeurs de marché provenant de données officielles au regard des différentes transactions enregistrées sur la période sont exprimées sous forme de fourchettes de valeur. La valeur médiane ou la valeur haute est retenue selon les caractéristiques spécifiques de chaque parcelle, à savoir, la situation géographique, parcelles situées dans la Marne rassemblées autour d'un même village et formant un ensemble d'un seul tenant, l'âge de la vigne, ...

Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement par des experts indépendants en conformité avec les méthodes prescrites par l'IVCS (notamment la comparaison par rapport aux prix de marché d'actifs similaires et la capitalisation du revenu locatif).

L'écart entre le coût historique et la juste valeur est inscrit en capitaux propres, en "Réserves de réévaluation". Lors de la réévaluation, des immobilisations corporelles, le Groupe a opté pour une déduction du cumul des amortissements de la valeur brute de l'actif. Ainsi la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué.

Conformément au modèle de la réévaluation, les actifs sont amortis sur la durée de vie résiduelle.

En cas d'évaluation à la baisse, la contrepartie de cette diminution sera constatée dans les autres éléments du résultat global dès lors qu'il existe un solde créditeur positif dans la réserve de réévaluation au titre de cet actif. Au-delà, elle doit être comptabilisée en charges. Si la juste valeur devient inférieure au coût d'acquisition amorti, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Autres actifs corporels : application du modèle du coût pour tous les biens relevant des catégories concernées ; coût historique correspondant au coût d'acquisition d'origine diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés.





Par ailleurs, il convient de noter les points complémentaires suivants au sujet des immobilisations corporelles :

- Les biens constitués de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes font l'objet d'un suivi par composant et d'un amortissement sur leur durée d'utilisation.
- Les contrats de crédit baux et assimilés présentant les critères de location financement, pour lesquels les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont inscrits à l'actif selon les principes de la norme IAS 17. Les autres contrats constituent des locations simples et sont comptabilisés en résultat.
- Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

✓ Constructions	10 à 150 ans
✓ Vignes (plantations et aménagements)	25 à 40 ans
✓ Installations d'élevage du vin	15 à 30 ans
✓ Installations techniques	4 à 15 ans
✓ Matériels ou outillages	4 à 10 ans
- Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles.

5.7. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de décision de cession.

5.8. Autres actifs non courants

Ce poste comprend principalement des participations détenues par le Groupe ainsi que des dépôts et garanties versés.

Les instruments de capitaux propres, tels que définis par la Norme IFRS 9, sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

5.9. Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS36 – « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture. La valeur recouvrable est la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Le test de valeur est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement des marques.

Les résultats des tests réalisés sont présentés en Note 13 « Ecarts d'acquisition », Note 14 « Immobilisations incorporelles » et Note 15 « Immobilisations corporelles ».

5.10. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations courantes.



Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés :

- Cas général :

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de la juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

- Instruments de couverture :

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture, soit dans une relation de juste valeur, soit des flux futurs de trésorerie :

- ✓ une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux d'intérêts ou de change,
- ✓ une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- ✓ la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place,
- ✓ l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- ✓ pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- ✓ pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de la juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 13, la ventilation des actifs et passifs financiers est donnée en note 22, en fonction de la hiérarchie de détermination de la juste valeur suivante :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques;
- niveau 2 : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Risque de Change

Les instruments de couverture contre le risque de change utilisés par le Groupe sont des instruments dits "classiques". Du fait de la position de Vranken-Pommery Monopole, exportateur en devises, ce sont des ventes à terme.

Dans le respect des normes IFRS, ces dérivés de change sont réévalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, ces revalorisations sont enregistrées nettes d'impôts différés.

Il est effectué une distinction entre la couverture des flux de trésorerie futurs et la couverture des en-cours à la clôture de l'exercice. En cas de couverture des en-cours figurant au bilan, les écarts de conversion sont constatés en résultat financier.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.





Risque de Taux

L'endettement du Groupe est principalement composé d'emprunts à taux variables, dont les crédits de vieillissements destinés à financer les stocks.

Le risque de taux d'intérêts est couvert par des instruments classiques de type Swap et Collar.

La part efficace de la couverture est inscrite au bilan en contrepartie des capitaux propres, la part considérée inefficace est enregistrée en résultat financier de la période.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.

5.11. Stocks et en-cours

Valorisation

Conformément à la norme IAS 2 – « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ».

Les matières premières et les produits finis achetés sont valorisés au coût d'achat.

Les produits en cours de fabrication et finis sont valorisés au coût de revient. Il incorpore l'ensemble des frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais financiers.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus, est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marchés et le cas échéant de sources d'informations externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyen commerciaux directs...).

Conformément à la norme IAS 41, la vendange issue des raisins produits par le Groupe est évaluée en valeur de marché.

Vins bloqués de Champagne des vendanges 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

Les vins bloqués sont constitués par la différence entre les volumes récoltés dans la limite de l'AOC Champagne (autrement appelé mise en marché) et le rendement de base. Dans le cadre de la réglementation du CIVC, ils peuvent être rendus disponibles pour intégrer le processus de fabrication pour faire face notamment à une mauvaise récolte ou à des prévisions de ventes en augmentation.

Compte tenu du volume et de la qualité de la récolte, ont été soumis à une mesure de mise en réserve qualitative, tous les raisins revendiqués en appellation Champagne :

- de la récolte 2008, obtenus au-delà du rendement de base de 12 400 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha
- de la récolte 2009, obtenus au-delà du rendement de base de 9 700 kg/ha et dans la limite de 14 000 kg/ha
- de la récolte 2010, obtenus au-delà du rendement de base de 10 500 kg/ha et dans la limite de 12 000 kg/ha
- de la récolte 2011, obtenus au-delà du rendement de base de 10 500 kg/ha et dans la limite de 13 600 kg/ha
- de la récolte 2012, obtenus au-delà du rendement de base de 11 000 kg/ha et dans la limite de 12 000 kg/ha
- de la récolte 2013, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha
- de la récolte 2014, obtenus au-delà du rendement de base de 10 100 kg/ha et dans la limite de 13 200 kg/ha
- de la récolte 2015, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha
- de la récolte 2016, obtenus au-delà du rendement de base de 9 700 kg/ha et dans la limite de 12 800 kg/ha
- de la récolte 2017, obtenus au-delà du rendement de base de 10 300 kg/ha et dans la limite de 13 400 kg/ha
- de la récolte 2018, obtenus au-delà du rendement de base de 10 800 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha



5.12. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur prix de transaction. La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le Groupe.

L'application de la norme IFRS 9 précise les règles de décomptabilisation des contrats de cession de créances. Le Groupe maintient à l'actif du bilan les créances cédées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents n'est pas transférée.

5.13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles a été constaté pour un montant de 900 K€. Le produit correspondant a été porté en diminution des charges de personnel. Ce produit est utilisé pour améliorer le fonds de roulement et la trésorerie globale du groupe.

5.14. Impôts différés

Le Groupe appliquant la norme IAS 12 (Impôts exigibles et différés), des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Des actifs d'impôts sont enregistrés dans la mesure où il est probable que des futurs bénéfices imposables seront disponibles. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux ont été adoptés.

Les positions d'impôts différés sont compensées au sein de chaque groupe fiscal.

5.15. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

5.16. Engagements envers le personnel

Les salariés du Groupe perçoivent des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, ainsi que des compléments de retraite et des indemnités de départ en retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge sous forme de provision au bilan. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- le versement de prime à l'occasion de la remise des médailles du travail,
- la couverture des frais médicaux.

A chaque clôture annuelle des comptes et conformément à la norme IAS 19 révisée (Avantages au personnel), les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Les écarts actuariels dégagés lors du calcul des différents engagements sont comptabilisés en capitaux propres.

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord national interprofessionnel, le Groupe a choisi de ne tenir compte, dans l'évaluation des engagements sociaux, que des indemnités de départ à la retraite dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.



Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ces engagements à la clôture sont :

- âge du départ à la retraite : 62 à 67 ans pour les cadres selon les sociétés et selon la loi Fillon pour les non cadres
- évolution des salaires : 1,50 %
- taux de charges sociales : 35,7 % à 48,19 % selon les sociétés
- taux d'actualisation : 1,60 %
- taux de revalorisation des médailles du travail : 1,00 %
- taux de revalorisation des frais médicaux : 1,50 %

5.17. Emprunts et dettes financières

Ce poste est constitué en grande partie par des crédits de vieillissement. Le poste concours bancaires regroupe quant à lui, les mobilisations de créances, financement de stock de produits finis et découverts autorisés.

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ceux couverts par des instruments financiers font l'objet d'une comptabilité de couverture, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des instruments financiers.

L'endettement financier net est un indicateur financier non défini par les normes IFRS. Selon la définition du Groupe, il correspond au calcul suivant :

- Emprunts et dettes bancaires (non courant)
- + Emprunts et concours bancaires (courant)
- + Passifs financiers courants
- Trésorerie
- Actifs financiers courants
- Avances consenties en Comptes courants d'associés

Cette définition est inchangée dans le Groupe depuis 2014. La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

5.18. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

5.19. Informations fiscales

La société Vranken-Pommery Monopole a constitué, à compter du 1^{er} Janvier 1999, un groupe fiscal avec l'ensemble des sociétés françaises du périmètre détenues à plus de 95%.

Les filiales intégrées constatent l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles avaient été imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées bénéficient à la société mère.





6. Présentation de l'information financière

6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de ventes de produits finis ou semi-finis et de prestations de services en lien avec les activités viticoles du groupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les produits provenant de la vente de produits finis ou semi-finis sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La société comptabilise donc les produits lorsque les critères suivants sont remplis :

- la société peut démontrer l'existence d'un accord ;
- le produit est livré ou mis à disposition ;
- le prix de vente est fixé ou déterminable ;
- le recouvrement du prix de vente est effectif ou attendu.

Les dépenses relatives au référencement des produits ou correspondant à des participations publicitaires et mandats logistiques avec nos distributeurs sont constatées en déduction du chiffre d'affaires.

Les prestations sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

6.2. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous, issues du reporting interne, sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en deux principaux secteurs, l'activité Champagne restant prépondérante :

- la production et la commercialisation des vins de Champagne et de Porto (Périmètre historique),
- la production et la commercialisation des vins des Sables et de Provence.

6.3. Autres Produits et Charges

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant affecter la lisibilité de la performance courante sont classées en "Autres produits" et "Autres charges". Ces lignes comprennent notamment :

- les coûts de réorganisation et de restructuration,
- les indemnités non récurrentes,
- les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (Tableau des flux de trésorerie)

La trésorerie telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux de trésorerie est définie comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles. Les équivalents de trésorerie sont constitués de produits monétaires évalués à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes. Les charges financières sont présentées en diminution de la marge brute d'autofinancement pour présenter distinctement les opérations d'exploitation des opérations de financement.





6.5. Résultat des sociétés mises en équivalence

Conformément à la recommandation 2013-01 de l'ANC publiée en avril 2013 relative à la présentation de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, la société Listel SAS, dont le Groupe n'avait pas contractuellement le contrôle jusqu'au jour de sa cession le 19 juillet 2017, ayant une « nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe », la quote-part de résultat net de mise en équivalence est présentée après un sous-total « Résultat opérationnel ».

Le résultat des sociétés qui n'ont pas de « nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe » est présenté avant le « Résultat Net ».

Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018

Note 1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires en K€	France	Export	12/2018	12/2017
Production vendue de biens et marchandises	157 412	134 467	291 878	291 094
Prestations de services et autres	7 889	648	8 537	9 146
CHIFFRE D'AFFAIRES	165 301	135 116	300 416	300 240

La répartition du chiffre d'affaires par segment opérationnel est présentée en Note 31.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Zone Géographique en K€	12/2018	12/2017
France	165 301	170 170
Europe	104 904	96 025
Pays Tiers	30 212	34 045
Total	300 416	300 240

Un seul client représente environ de 13 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2018.

Note 2. Achats consommés

Détermination des Achats consommés en K€	Note Annexe	12/2018	12/2017
Achats de Matières Premières et Marchandises		178 220	172 491
Autres Achats et Charges Externes		64 989	64 306
Variation de stocks	17	-25 339	-21 024
ACHATS CONSOMMES		217 870	215 773

Détermination de la Valeur Ajoutée en K€	12/2018	12/2017
Chiffre d'affaires	300 416	300 240
Achats consommés	-217 870	-215 773
VALEUR AJOUTEE	82 546	84 467

Note 3. Honoraires des Commissaires aux comptes



En K€	12/2018		12/2017	
	Mazars	Audit & Strategy	Mazars	Audit & Strategy
Honoraires relatifs à la mission de certification	244	195	241	182
Honoraires relatifs à d'autres prestations	12		18	3
Total	256	195	259	185

Note 4. Charges de personnel

En K€	12/2018	12/2017
Salaires & traitements	31 160	31 521
Charges sociales	12 921	11 839
Engagements sociaux	-2 412	-84
Participation des salariés & Intéressement	638	615
Total	42 307	43 891

Au titre de leur mandat pour l'exercice 2018, la rémunération des mandataires sociaux s'élève à 153 K€.

Les conséquences chiffrées de la reprise d'une partie des provisions pour engagement envers le personnel détaillées dans les « Faits marquants » au point 2 sont présentées dans la note 23 relative aux « Provisions pour retraites et avantages au personnel ».

EFFECTIF - Répartition France - Etranger	12/2018	12/2017
France	623	614
Etranger	166	173
Total	789	787

EFFECTIF - Répartition par catégorie	12/2018	12/2017
Ouvriers	395	384
Employés	115	134
Agents de maîtrise	85	73
Cadres	194	196
Total	789	787





Note 5. Autres Produits et Charges d'exploitation

En K€	12/2018	12/2017
Subventions d'exploitation	1 524	656
Autres produits d'exploitation	967	600
Produits d'exploitation	2 491	1 256
Redevances de marques et autres droits	128	111
Jetons de présence	122	119
Créances irrécouvrables	1 084	589
Autres charges d'exploitation	324	110
Charges d'exploitation	1 658	929
Total	833	327

Les charges liées à des créances irrécouvrables inscrites pour 1.084 K€ sont intégralement couvertes par des reprises de provisions (cf Note 7)

Note 6. Impôts et taxes

En K€	12/2018	12/2017
Impôts et taxes sur rémunération	1 043	1 211
Autres impôts et taxes : CET, IFA, Taxes Foncières, Régie,...	2 807	2 615
Total	3 850	3 826

Note 7. Reprises sur amortissements et provisions

En K€	12/2018	12/2017
Créances	1 242	241
Stocks	78	162
Autres produits d'exploitation	34	72
Total	1 354	475



Note 8. Dotations aux amortissements & provisions

En K€	12/2018	12/2017
Immobilisations	11 039	10 703
Amortissements	11 039	10 703
Créances	806	312
Stocks	11	278
Divers	8	10
Provisions	825	600
Total	11 864	11 303

Note 9. Autres Produits et Charges

En K€	12/2018 Charges	12/2018 Produits	12/2017 Charges	12/2017 Produits
Sur immobilisations (cessions, rebut, dép°)	297	100	175	253
Sur provisions, litiges, indemnités et ruptures contrats	1 055	105	1 281	487
Autres	2 535	107	4 873	1 179
Total	3 887	312	6 329	1 919

Au 31 décembre 2017, les événements climatiques en Camargue avaient conduit à un rendement inférieur de 35% à la moyenne des dix dernières années. Les incidences de ces rendements exceptionnellement bas ont été enregistrés en Autres Charges pour un montant de 3.652 K€ en 2017. Au 31 décembre 2018, les faibles rendements du vignoble de Provence ont également généré une charge non courante de 1.062 K€.

Pour le reste, il s'agit des coûts générés sur le territoire français au titre de la réorganisation de l'activité commerciale, de litiges commerciaux et sociaux, initiés au cours d'exercices antérieurs.

Ventilation par zone d'implantation géographique	En K€	12/2018 Charges	12/2018 Produits	12/2017 Charges	12/2017 Produits
France		3 456	178	5 251	1 537
Europe		345	130	954	382
Autres		86	4	124	-
Total		3 887	312	6 329	1 919



Note 10. Produits et Charges financiers

En K€	12/2018 Charges	12/2018 Produits	12/2017 Charges	12/2017 Produits
Intérêts	18 023	26	17 917	88
Instruments financiers liés au change (part non efficace)			23	
Instruments financiers liés aux taux (part non efficace)	304	135		
Engagements sociaux	213		215	
Différences de change	46	23	1 356	964
Couverture de taux	467		502	
Dotations / reprises de provisions liées au Change				8
Dotations / reprises de provisions et Autres	686	19	714	268
Total	19 739	203	20 727	1 328

Note 11. Impôts sur les résultats

En K€	12/2018	12/2017
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	3 601	3 350
Taux théorique de l'impôt	34,43%	34,43%
Montant théorique de l'impôt	1 240	1 154
Effet sur l'impôt théorique de :		
Evolution des taux d'impôts	-532	-4 119
Contribution de 3 % sur les dividendes	-428	-496
Déficits reportables des exercices antérieurs ou non activés	1 012	-2 193
Crédit d'impôts	-219	-156
Différentiel de taux des filiales étrangères & différences permanentes	-1 009	370
Taux effectif de l'impôt	1,78%	-162,37%
Montant effectif de l'impôt	64	-5 440

Au 31 décembre 2017, l'effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés par la réduction du taux d'impôt en France votée en fin d'année, portait le taux d'impôt de 28.92% et 25.83% en 2022. Par conséquent, les impôts différés long terme ont été réévalués selon le taux applicable à partir de cette échéance et ont entraîné une baisse de 4.119 K€.

En K€	12/2018	12/2017
Impôt exigible	-552	-292
Impôt différé	616	-5 148
Total	64	-5 440





Note 12. Résultat par action

	12/2018	12/2017
Résultat net part du Groupe en K€	3 324	8 675
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	8 937 085	8 937 085
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires autodétenues	60 566	61 231
Nombre moyen pondéré d'actions	8 876 519	8 875 854
Résultat par action	En €	0,37
		0,98

Résultat dilué

Il n'existe aucun instrument financier dilutif. Le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Note 13. Ecart d'acquisition

Valeurs en K€	Brut
Au 01/01/2018	24 479
Nouveaux écarts	
Sorties d'écarts	
Virt poste à poste	-
Au 31/12/2018	24 479

Au cours de l'année 2018, le groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur. Le résultat des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2018, est présenté en Note 15.

Note 14. Immobilisations incorporelles

Valeurs en K€		Au 01/01/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2018
Marques	Brut	80 148					80 148
	Prov.	-38					-38
	Net	80 110					80 110
Autres droits de propriété - non amort.		1 237			19		1 256
Autres droits de propriété amortissables	Brut	23 075	241	-163	87		23 240
	Amort.	-14 015	-602	153	-68		-14 532
	Net	9 060	-361	-10	19		8 708
Autres incorporels - non amortissables *		4 992	489		-5	8	5 484
Autres incorporels amortissables	Brut	27 150	584	-7 881		4	19 857
	Amort.	-20 099	-1 037	7 881	2	-12	-13 265
	Net	7 051	-453		2	-8	6 592
Total	Brut	136 602	1 314	-8 044	101	12	129 985
	Amort.	-34 152	-1 639	8 034	-66	-12	-27 835
	Net	102 450	-325	-10	35		102 150

* comprend principalement le fonds de commerce de Pommery pour 2.500 K€.





Valeurs nettes des Marques en K€	Au 31/12/2018
Champagne Charles Lafitte	29 876
Champagne Demoiselle	16 439
Champagne Pommery	13 684
Champagne Heidsieck & C° Monopole	3 156
Champagne Vranken - Diamant	931
Champagne Germain	3 811
Portos : Sao Pedro - Rozès - Grifo	12 213
Total	80 110

L'approche multicritères mise en œuvre au 31 décembre 2018 a conduit à confirmer la valeur des marques. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto, a fait l'objet de tests de dépréciation selon les méthodes du surprofit économique (permettant de déterminer une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie), et/ou du différentiel de marge (méthode usuellement utilisée en Champagne consistant à déterminer la différence de revenus par rapport à des produits sans marque équivalents).

Les calculs réalisés pour les méthodes du surprofit économique et du différentiel de marge s'appuient sur les données suivantes :

- ✓ années 2017 et 2018 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
- ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2019 à 2021 (prévisions budgétaires établies en 2018 pour la période 2019-2021) ;
- ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul du surprofit économique est de 2,0 % pour le champagne et 3,0 % pour les vins du Portugal ;
- ✓ hypothèse de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 4,5 % pour le champagne et 6,2 % pour le porto.

L'approche multicritère donne une fourchette de valeurs dans laquelle les valeurs nettes comptables des Marques s'inscrivent confirmant ainsi la valeur de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les marques du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
 - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
 - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

Nous notons toutefois que :

- ✓ la prise en compte de la fourchette basse de l'évaluation des marques déterminée à partir de la méthode des surprofits économiques conduirait à comptabiliser une dépréciation de 0,3 M€,
- ✓ les calculs de sensibilité conduiraient à comptabiliser une dépréciation de 0,6 M€.

Au cours de l'exercice 2018, le groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur. Le résultat des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2018, est présenté en Note 15.



Note 15. Immobilisations corporelles

Valeurs en K€		Au 01/01/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2018
Terrains	Brut	50 461	600			-693	50 367
	Amort.	-515	-109			107	-516
	Net	49 946	491			-586	49 851
Vignoble	Brut	179 572	8 894	-102		-3 572	184 792
	Amort. *	-17 886	-1 517	84		3 946	-15 373
	Net	161 686	7 377	-18		374	169 419
Constructions	Brut	124 881	8 220	-146		-11 554	121 400
	Amort.	-34 309	-3 360	117		5 943	-31 609
	Net	90 572	4 860	-29		-5 611	89 791
Sous-total Immobilier	Brut	354 914	17 714	-248		-15 819	356 562
	Amort.	-52 710	-4 986	201		9 996	-47 499
	Net	302 204	12 728	-47		-5 823	309 063
Installations techniques & matériel	Brut	101 108	3 970	-1 714	20	-2 478	100 906
	Amort.	-66 635	-4 422	1 586	-19	171	-69 319
	Net	34 473	-452	-128	1	-2 307	31 587
Total	Brut	456 022	21 684	-1 962	20	-18 297	457 467
	Amort.	-119 345	-9 408	1 787	-19	10 167	-116 818
	Net	336 677	12 276	-175	1	-8 130	340 649

(*) Amortissement des plantations

Les virements de poste à poste correspondent d'une part au retraitement des amortissements et d'autre part au reclassement d'actifs vers le poste actifs destinés à être cédés (voir ci-après).

Conformément à la Norme IAS 16 visant à déduire les amortissements de la valeur brute des actifs réévalués, la valeur brute et les amortissements ont été compensés à hauteur de 4.076 K€ au cours de l'année 2018.

Le groupe est titulaire de contrat de locations financement et de crédit-baux qui représentent :

Valeurs en K€		Au 01/01/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2018
Constructions	Brut	9 261					9 261
	Amort.	-5 140	-240				-5 380
	Net	4 121	-240				3 881
Installations techniques et matériel	Brut	26 338	713	-43			27 009
	Amort.	-20 784	-1 202	43			-21 943
	Net	5 554	-489				5 066
Total	Brut	35 599	713	-43			36 269
	Amort.	-25 924	-1 442	43			-27 323
	Net	9 675	-729				8 946

Les incidences de la première application de la Norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 sont détaillées dans la note 1.3 « nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne » des méthodes comptables.

Les actifs corporels (terrains, terres à vignes et bâtiments) comptabilisés selon le modèle de la réévaluation ont fait l'objet d'un test de valeur par des experts indépendants. La dernière évaluation a eu lieu au 31 décembre 2018.

Au cours de cet exercice, le groupe a procédé à la réévaluation des terres à vignes en tenant compte des valeurs données par les experts indépendants. L'impact s'élève à 9.065 k€ soit 6.724 k€ nets d'impôts différés inscrit en réserve de réévaluation.





Les valeurs des actifs immobiliers selon le modèle du coût sont les suivantes :

Valeurs en K€		Au 01/01/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2018
Terrains	Brut	23 992	280			-425	23 847
	Amort.	-704	-109			62	-751
	Net	23 288	171			-363	23 096
Vignoble	Brut	162 531	5 204	-102		-2 408	165 225
	Amort.	-24 532	-1 517	84		2 781	-23 184
	Net	137 999	3 687	-18		373	142 041
Constructions	Brut	119 935	3 165	-146		-10 676	112 278
	Amort.	-50 485	-3 035	117		6 063	-47 340
	Net	69 450	130	-29		-4 613	64 938
Sous-total Immobilier	Brut	306 458	8 649	-248		-13 509	301 350
	Amort.	-75 721	-4 661	201		8 906	-71 275
	Net	230 737	3 988	-47		-4 603	230 075

Tests de dépréciation

L'ensemble des actifs non courants a fait l'objet de tests de dépréciation par le groupe au 31 décembre 2018 selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Les calculs réalisés s'appuient sur les données suivantes :
 - ✓ année 2018 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
 - ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2019 à 2024 (prévisions budgétaires établies en 2018 pour la période 2019-2024) ;
 - ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul est de 2,0 % pour le champagne et 3,0 % pour les vins du Portugal ;
 - ✓ hypothèse de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 4,5 % pour le champagne et 6,2 % pour les vins du Portugal.

Les tests effectués conduisent à une estimation équivalente à 137 % de la valeur comptable pour le champagne, à 115 % pour les vins du Portugal confirmant ainsi les valeurs de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les actifs non courants du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
 - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
 - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

En 2018, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.





Actifs destinés à être cédés

Le groupe a constaté un reclassement en actifs destinés à être cédés d'un ensemble immobilier et industriel (cf point 2 « Faits marquants » des méthodes comptables).

Les actifs destinés à être cédés à la clôture représentent les sommes suivantes :

Valeurs en K€	Au 01/01/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2018
Terrains	Brut	1 799				1 799
	Amort.		-42			-42
	Net		1 757			1 757
Constructions	Brut	4 781				4 781
	Amort.		-430			-430
	Net		4 350			4 350
Installations techniques et matériel	Brut	2 320				2 320
	Amort.		-297			-297
	Net		2 023			2 023
Sous-total Actifs destinés à être cédés	Brut	8 900				8 900
	Amort.		-770			-770
	Net		8 131			8 131

Note 16. Autres actifs non courants

Valeurs en K€	Au 01/2018	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Evolution de la Juste Valeur	Au 31/12/2018
Titres de participation	702				-14	688
Autres titres immobilisés	368	2	-21			349
Autres immobilisations financières	1 111	31	-15	12		1 139
TOTAL	2 181	33	-36	12	-14	2 176

Au 31 décembre 2017, les titres de participations faisaient l'objet d'une provision pour dépréciation de 526 K€. Conformément à IFRS 9, les titres de participations sont désormais valorisés à la juste valeur soit 688 K€ au 31 décembre 2018.

Sociétés non consolidées - Valeurs des titres en K€		Au 31/12/2018
SADEVE SA	Pourcentage de détention de l'ordre de 11 % Aucun contrôle, ni pouvoir	637
SICA Essor Champenois	Société d'intérêt collectif agricole	23
SAS L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE	Pourcentage de détention à 24,75 % Importance négligeable	14
AGROGARANTE - Mutua SA	Pourcentage de détention négligeable	10
Caixa de crédito agrícola - Tabuaço	Pourcentage de détention négligeable	2
CSGV	Pourcentage de détention négligeable	2
Total		688





Titres mis en équivalence en K€	12/2018	12/2017
A l'auberge Franc Comtoise	1 265	970
Quote-part dans les capitaux propres	1 265	970
A l'auberge Franc Comtoise	-105	-83
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-105	-83

Les données concernant l'Auberge Franc Comtoise ne sont pas communiquées compte tenu de leur caractère non significatif au niveau du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Note 17. Stocks

En K€	12/2018	12/2017
Matières premières	139 016	121 239
En-cours de production	505 303	486 155
Produits intermédiaires & finis	52 629	63 925
Provisions	-488	-535
Total	696 480	670 784

En K€	Note annexe	12/2018	12/2017
Début de période		670 784	650 795
Variation de stocks	2	25 339	21 024
Ecart de conversion		290	-920
Evolution des provisions		67	-116
Fin de période		696 480	670 784

L'impact de la mise en valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe se décompose comme suit :

En K€	12/2018	12/2017
Incidence sur le stock	6 082	5 497
Incidence sur le résultat	586	-319
Fiscalité différée	-165	78
Incidence nette sur le résultat	421	-241

Note 18. Clients & comptes rattachés

En K€	12/2018	12/2017
Brut	50 796	47 751
Dépréciations	-2 125	-2 432
Total	48 671	45 319

Les créances clients et comptes rattachés sont toutes à moins d'un an.



Risque de crédit

Les clients du Groupe peuvent naturellement engendrer un risque financier notamment lorsque ceux-ci sont confrontés à des problèmes de trésorerie ou à une procédure collective de type redressement ou liquidation judiciaire.

Pour ces raisons, et afin de garantir au mieux le recouvrement des créances, le Groupe a souscrit des assurances crédit auprès d'Euler-Hermès-SFAC, pour ce qui concerne le marché français et les DOM TOM et auprès de la COFACE, pour ce qui concerne les marchés à l'exportation.

En outre, les dix premiers clients représentent environ 46 % du chiffre d'affaires.

Les créances échues non réglées font l'objet d'une provision en cas de risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2018, le montant des créances cédées s'élève à 60.940 K€.



Note 19. Autres actifs courants

En K€	12/2018	12/2017
Avances et acomptes versés sur commandes	2 952	7 254
Fournisseurs débiteurs	580	543
Personnel et comptes rattachés	106	104
Organismes sociaux	293	285
Autres créances	2 048	1 630
Comptes courants d'associés	205	521
Etat	20 988	20 083
Dépréciation	-36	-36
Autres créances	24 184	23 130
Charges constatées d'avance diverses	3 031	1 358
Comptes de régularisation	3 031	1 358
Total	30 167	31 742

Ventilation par échéances en K€	12/2018	12/2017
- 1 an	27 468	25 300
de 1 an à 5 ans	2 699	6 442
Total	30 167	31 742

Note 20. Disponibilités

En K€	12/2018	12/2017
Disponibilités	22 791	48 822
Total	22 791	48 822



Les disponibilités sont principalement composées de comptes bancaires.

Risque de Liquidité

La capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers est assurée par la Direction Financière. La liquidité repose sur le maintien de disponibilités, de facilités de crédit confirmées, d'opérations de cession de créances et sur la mise en place de crédits de vieillissement afin de permettre le financement du vieillissement des vins.

Le groupe a par ailleurs diversifié ses sources de financement par l'émission d'emprunts obligataires à partir de 2013.

Afin d'optimiser la gestion de ses disponibilités de manière centralisée, la société Vranken-Pommery Monopole a conclu avec l'ensemble de ses filiales françaises une convention de trésorerie. Cette convention permet à Vranken-Pommery Monopole de centraliser la quasi-totalité des excédents disponibles des sociétés contrôlées.

Des financements sur des entités du Groupe sont également mis en place dans le cadre de financements de projets et/ou d'acquisition notamment de terres à vignes et d'équipements de nature industrielle ou immobilière pour lesquels le Groupe souhaite obtenir le concours de ses principaux bailleurs de fonds.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Note 21. Capitaux propres (part du groupe)

Composition des capitaux propres en K€	12/2018	12/2017
Capital de la société mère	134 056	134 056
Primes	45 013	45 013
Réserves	189 781	180 390
Résultat de la Période	3 324	8 675
Total	372 174	368 134

Composition du capital en Volume	12/2018
A l'ouverture	8 937 085
Augmentation de Capital	
Acquisition	
Cession	
A la clôture	8 937 085

Composition des capitaux propres en K€	12/2018	12/2017
Capitaux propres - part du groupe	372 174	368 134
Participations ne donnant pas le contrôle	4 050	3 941
Capitaux propres	376 224	372 075



Note 22. Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires

Evolution en K€	Au 01/01/2018	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	Variation des financements à court terme	Transfert	Au 31/12/2018
Emprunts obligataires listés	200 000	50 000	-50 000			200 000
Emprunts bancaires *	78 936	3 172	-8 197			73 912
Crédits de vieillissement	345 155	15 000	-15 000			345 155
Concours bancaires	36 874			4 925		41 799
Autres dettes financières	4 437			-13		4 424
Comptes courants d'associés	1 458			3 146		4 604
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	666 860	68 172	-73 197	8 058	0	669 894
<i>* dont crédit-bail & Loc Financé</i>	<i>2 818</i>	<i>736</i>	<i>-1 026</i>			<i>2 528</i>

Ventilation par échéances en K€	DETTES COURANTES		DETTES NON COURANTES		TOTAL
	-1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans		
Emprunts obligataires	125 000	25 000	50 000		200 000
Emprunts bancaires *	9 896	45 387	18 629		73 912
Crédits de vieillissement	55 155	290 000			345 155
Concours bancaires	41 799				41 799
Autres dettes financières	4 424				4 424
Comptes courants d'associés	4 604				4 604
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	240 878	360 387	68 629		669 894
<i>* dont crédit-bail & Loc Financé</i>		<i>661</i>	<i>1 601</i>	<i>266</i>	<i>2 528</i>

Les incidences de la première application de la Norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 sont détaillées dans la note 1.3 « nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne » des méthodes comptables.

Endettement financier net K€	Note annexe	12/2018	12/2017
Emprunts et dettes bancaires (non courant)	22	429 016	565 396
Emprunts et concours bancaires (courant)	22	240 878	101 464
Endettement du groupe		669 894	666 860
Comptes courants d'associés débiteurs	19	-205	-521
Actifs et Passifs financiers courants	29	634	830
Trésorerie	20	-22 791	-48 822
Endettement financier net		647 532	618 347



Une partie des emprunts obligataires (125.000 K€) et des crédits de vieillissement (55.155 K€) apparaissent en passifs courants au 31 décembre 2018.

Trésorerie nette	Note annexe	12/2018	12/2017
Concours bancaires	22	-41 799	-36 874
Trésorerie	20	22 791	48 822
Trésorerie nette		-19 008	11 948

Risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2018, les emprunts obligataires listés ainsi qu'un emprunt au capital restant dû de 16 000 k€ et un crédit de vieillissement de 5 000 k€ comprennent des clauses spécifiques d'exigibilité assorties de ratios. Au 31 décembre 2018, toutes étaient respectées. Pour le reste de l'endettement bancaire, il n'y a pas de covenants particuliers entraînant l'exigibilité, en dehors de ceux figurant habituellement dans les contrats de prêts, tels que :

- défaut de paiement à bonne date des échéances,
- cessation ou cession de tout ou partie significative de l'activité.

Risque de taux

Les emprunts font l'objet de clauses d'ajustement du taux et/ou de la marge bancaire si elles ne sont pas respectées (clauses de step up).

L'endettement du groupe au 31 décembre 2018 est composé à 61,85 % d'emprunts et dettes à taux variables, indexés principalement sur l'euribor 1 mois. Le groupe utilise, dans sa gestion du risque de taux d'intérêts, les instruments financiers tels que SWAP et COLLAR en fonction de la situation et des perspectives du marché des taux d'intérêts.

L'Euribor 1 mois moyen constaté sur 2018 s'élève à -0,37 % (source Banque de France).

L'exposition de la part non couverte à une augmentation du niveau de taux de 0,5 point sur 12 mois aurait impacté le résultat financier du Groupe de 1,0 M€ compte tenu du niveau de couverture actuel.



Les contrats actifs et non actifs au 31 décembre 2018 se décomposent comme suit :



En k€	12/2018	12/2017
COLLAR	6 266	7 003
SWAP	9 135	12 034
Total	15 401	19 037

Au 31 décembre 2018, le niveau des couvertures représentait 2,56 % de l'endettement financier net (part à taux variable). Le Groupe se limite toutefois à des utilisations dans le cadre strict de ses besoins.

En ce qui concerne les instruments financiers en cours au 31 décembre 2018, les niveaux de couverture de taux sont les suivants :

Couverture de type Collar	En k€
Limites de taux comprises entre 1,5% et 3,5%	6 266

Couverture de type SWAP	En k€
Taux fixe inférieur à 2%	4 359
Taux fixe compris entre 2 % et 4 %	4 776

Les échéances et la juste valeur des instruments dérivés de taux détenus au 31 décembre 2018 se décomposent ainsi :

Années d'échéance - En k€	Notionnel	Juste Valeur
Contrats échus en 2018	-	-
Contrats à échéances postérieures à 2018	15 401	634

Au 31 décembre 2018, les travaux relatifs à la documentation de la relation de couverture réalisés par le groupe dans le cadre d'IFRS 9 ont conclu à la répartition suivante :

Relation de couverture - En k€	Notionnel	Juste Valeur
Satisfaisante	10 625	476
Non satisfaisante	4 776	158

Les charges financières de l'année 2018 incluent l'amortissement en résultat net du passif financier ne satisfaisant pas aux critères de comptabilité de couverture.

Risque de Change

La part du chiffre d'affaires de l'année 2018 réalisée en devises est de 8,1 %.

Dans la gestion du risque de change, le Groupe utilise des instruments financiers fermes de type ventes à terme.

L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe d'une variation de 5 % du cours des devises au cours de l'année 2018 prise en compte des couvertures serait de 1,5 M€. Cet impact reste théorique car le Groupe rappelle qu'en cas de variation d'une devise, sa politique tarifaire serait revue pour prendre en compte cette variation et la répercuter sur ses distributeurs.



Les caractéristiques de ces instruments se décomposent ainsi :

Années d'échéance - En k€	Notionnel *	Juste Valeur
Contrats à échéances 2018	-	-

* contre valeur en Euro



Juste valeur des actifs et passifs financiers

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2018
ACTIFS :				
Titres de participation non consolidés	3	688		688
Autres actifs financiers non courants			349	349
Créances clients			46 199	46 199
Comptes courant d'exploitation et autres créances			27 136	27 136
Actifs financiers courants	2	-		-
Trésorerie			22 791	22 791
Total des actifs financiers		688	96 475	97 163

* La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2018
PASSIFS :				
Dettes financières courantes et non courantes			669 894	669 894
Autres passifs non courants			-	-
Dettes fournisseurs			126 713	126 713
Dettes fiscales			9 600	9 600
Autres passifs courants			24 730	24 730
Passifs financiers courants	2	634		634
Total des passifs financiers		634	830 937	831 571

* La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.

Le groupe n'a pas identifié d'ajustements au titre du risque de contrepartie (risque de non recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2017 et 2018.
Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Le groupe utilise la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur (voir note 5.10 des Principes comptables et méthodes d'évaluation). Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.



Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les dérivés de change et de taux (cf note 29), qui rentrent dans la catégorie 2 de la norme IFRS 13 (données observables directement à partir des informations de taux communiquées par les établissements financiers). Les variations de juste valeur ont été constatées en résultat pour la part non efficace (cf note 10), la part efficace étant quant à elle imputée sur les capitaux propres (263 K€ nets d'impôts).

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les Créances clients. Elles sont constatées uniquement en résultat.

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

Evolution des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Actifs financiers	Passifs financiers	Flux sans incidences sur la trésorerie
Début de période	702	830	
Variation de la Juste valeur par résultat	-14	158	172
Variation de la Juste valeur par les capitaux propres		-354	-354
Fin de période	688	634	



Décomptabilisation des actifs financiers et passifs financiers

Le groupe a décomptabilisé sur l'exercice :

- les créances et les dettes de TVA sur opérations réciproques pour un montant de 12.813 K€ compte tenu de la convention de consolidation TVA existante au sein du groupe ;
- les créances cédées (Note 18) lorsqu'elles répondent aux critères décrits en note 5.12 des Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Note 23. Provisions pour retraites et avantages au personnel

En K€	12/2018	12/2017
Début de période	13 573	13 618
Réévaluation en autres éléments du résultat global	-612	-140
Charge / Produit du compte de résultat	-2 199	131
Autres variations	20	-36
Fin de période	10 782	13 573

Le groupe a constaté une reprise partielle des provisions pour avantages au personnel suite à la dénonciation des accords existants dans les principales sociétés du périmètre champenois au cours de l'année 2018 (cf point 2 « Faits marquants » des méthodes comptables).

Analyse de la situation financière :

En K€	12/2018	12/2017
Engagement brut	10 837	13 626
Actifs de couverture	-55	-53
Provision comptable	10 782	13 573
Indemnités de fin de carrière	4 580	5 042
Couverture des frais médicaux	5 851	8 171
Médailles du travail	351	360



Analyse des charges des régimes :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2018	12/2017
Coût des services rendus	111	-2 105	28	-1 966	500
Prestations versées	-229	-173	-43	-445	-584
Composante opérationnelle de la charge	-118	-2 278	-16	-2 412	-84
Composante financière de la charge	78	130	5	213	215
TOTAL	-40	-2 148	-10	-2 199	131

Ecarts actuariels générés pour la période sur les régimes postérieurs à l'emploi :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2018	12/2017
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	-1			-1	23
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	-63			-63	-43
Ecarts d'expérience	-283	-265		-548	-120
TOTAL des réévaluation en autres éléments du résultat global	-347	-265	0	-612	-140

L'ensemble des avantages au personnel a fait l'objet d'une évaluation par un actuair indépendant au 31 décembre 2018. Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer les taux de référence retenus. L'évolution des taux de +/- 0,5 % est décrite ci-dessous :

Test de sensibilité en %	12/2018	+ 0,5 %			- 0,5 %		
		Dettes actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation	Dettes actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation
Taux d'actualisation		-8,24%	-9,94%	20,48%	9,47%	11,73%	-29,21%
Taux de revalorisation des salaires		2,71%	4,73%	2,73%	-2,51%	-15,59%	-2,53%
Taux de revalorisation des frais médicaux		6,59%	7,19%	6,74%	-5,65%	-5,92%	-5,60%



Note 24. Impôts différés

	12/2018	12/2017
En K€	ID	ID
Impôts différés actifs	325	4 106
Impôts différés passifs	-55 332	-56 145
Impôts différés nets	-55 007	-52 039



Détail des impôts différés :	12/2018	12/2017
En K€	ID	ID
Déficits reportables	3 059	3 617
Décalage temporel	-1 620	-1 918
Actifs immobilisés	-56 559	-54 586
Actifs Biologiques	-1 661	-1 675
Instruments financiers	164	214
Engagements envers le Personnel	2 656	3 379
Retraitement des profits internes	2 669	3 431
Crédit-Bail et Location financement	-1 648	-1 754
Amortissements dérogatoires	-303	-754
Charges à étaler & Divers	-1 765	-1 993
Impôts différés nets	-55 007	-52 039

En K€	12/2018	12/2017
Début de période	-52 039	-58 862
Variation par le résultat	-616	5 148
Variation par les capitaux propres	-2 491	1 676
Ecart de conversion	-190	-1
Reclassement en passifs destinés à être cédés	329	0
Fin de période	-55 007	-52 039

Note 25. Fournisseurs & comptes rattachés

En K€	12/2018	12/2017
Fournisseurs & comptes rattachés	129 185	114 737
Total	129 185	114 737

Les fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance de moins d'un an.

Note 26. Provisions pour risques & charges

En K€	12/2018	12/2017
Début de période	78	275
Dotations		131
Reprises	-78	-197
Fin de période	0	209
Solt : Risques de change & Couverture de taux		
	Risques s/Créances courantes	- 209



Suite à la première application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, le groupe a inscrit les provisions statistiques clients en dépréciation de créances pour un montant de 131 K€ (cf Note 18).

Note 27. Dettes d'impôts

En K€	12/2018	12/2017
Dettes fiscales	9 600	10 515
Total	9 600	10 515

Les dettes d'impôts sont à échéance de moins d'un an.

Note 28. Autres passifs courants

En K€	12/2018	12/2017
Avances et acomptes reçus	13 000	20 000
Dettes sociales	9 995	10 469
Divers	1 735	1 544
Autres dettes	11 730	12 013
Produits constatés d'avance	574	573
Comptes de régularisation	574	573
Total	25 304	32 586

Les autres passifs courants sont à échéance de moins d'un an.

Risques prud'homaux

Les passifs constatés en la matière sont déterminés sur la base des sommes réclamées et en fonction du caractère probable des coûts associés et sont inscrits en dettes sociales.



Note 29. Actifs et passifs financiers courants



En K€	12/2018	12/2017
Actifs financiers courants	0	0
Passifs financiers courants	-634	-830
Total	-634	-830

En K€	12/2018	12/2017
Couvertures de Taux	-634	-830
Couvertures des Devises		
Total	-634	-830

En K€	12/2018	12/2017
Début de période	-830	-1 390
Variation par le résultat	-158	-23
Variation par les capitaux propres*	354	583
Fin de période	-634	-830

* 263 K€ après impôts

Ventilation par échéances en K€	12/2018	12/2017
- 1 an		-3
de 1 an à 5 ans	-634	-827
Total	-634	-830

Note 30. Engagements hors bilan



Engagements financiers donnés en K€	12/2018	12/2017
Avals & cautions	168	167
Locations simples	30 774	30 152
Intérêts sur emprunts non échus	31 420	26 024
Total Engagements financiers donnés	62 362	56 343

Dettes garanties par sûretés réelles données en K€	12/2018	12/2017
Dettes garanties par sûretés réelles (stock de vins de champagne)	349 035	351 065
Dettes garanties par sûretés réelles (Immobilisations incorporelles)	-	-
Dettes garanties par sûretés réelles (autres actifs)	32 465	35 502
Total Dettes garanties par sûretés réelles	381 500	386 567

Engagements financiers reçus en K€	12/2018	12/2017
Avals & cautions	943	1 212
Total Engagements financiers reçus	943	1 212

Engagements liés aux contrats de locations simples

Les engagements liés aux contrats de locations simples sont présentés avant effet d'actualisation et correspondent essentiellement à des contrats de type :

- locations immobilières ;
- baux ruraux et
- flottes automobiles

Engagements réciproques

- Engagements en matière d'approvisionnement

Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins.

Ces engagements portent sur des surfaces : dès lors le caractère aléatoire de la vendange tant au niveau de rendement en appellation que des prix ne permet pas d'en donner une estimation fiable.

- Vins bloqués

Ces engagements portent sur des hectolitres de vins de champagne constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives. Leur valeur sera fixée à la date où ces vins feront l'objet d'une décision de déblocage.

L'estimation actuelle de la valeur des vins bloqués nous paraît difficile à mettre en œuvre de façon raisonnable compte tenu de l'ignorance de cette date.

Nous ne connaissons ni le prix de la dernière vendange avant le déblocage ni la négociation qui permettra de les valoriser.



Note 31. Secteurs Opérationnels



Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Activité en K€	12/2018	%	12/2017	%
Champagne et autres	270 191	90%	261 145	87%
Vins des Sables et de Provence	30 225	10%	39 095	13%
Total	300 416	100%	300 240	100%

Répartition du Résultat Opérationnel Courant consolidé par Activité en K€	12/2018	%	12/2017	%
Champagne et autres	22 910	86%	23 338	89%
Vins des Sables et de Provence	3 802	14%	2 911	11%
Total	26 712	100%	26 249	100%

Répartition des Immobilisations Incorporelles nettes par Activité en K€	12/2018	12/2017
Champagne et autres	100 464	100 888
Vins des Sables et de Provence	1 686	1 562
Total	102 150	102 450

Répartition des Immobilisations Corporelles nettes par Activité en K€	12/2018	12/2017
Champagne et autres	213 377	217 115
Vins des Sables et de Provence	127 272	119 562
Total	340 649	336 677

Répartition des Immobilisations Financières nettes par Activité en K€	12/2018	12/2017
Champagne et autres	2 017	2 021
Vins des Sables et de Provence	159	160
Total	2 176	2 181

Répartition des Stocks par Activité en K€	12/2018	12/2017
Champagne et autres	683 738	658 340
Vins des Sables et de Provence	12 742	12 444
Total	696 480	670 784



Répartition des Investissements par Activité en K€	12/2018	12/2017
Champagne et autres	6 842	8 624
Vins des Sables et de Provence	7 025	9 334
Total	13 867	17 958

Note 32. Parties liées

Conformément à l'IAS 24, les informations relatives aux parties liées sont détaillées ci-après :

- Les relations entre les parties liées sont regroupées en 3 catégories :
 - ✓ le Groupe Compagnie Vranken, principal actionnaire de Vranken-Pommery Monopole,
 - ✓ les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
 - ✓ les administrateurs ou actionnaires, dirigeants, personnes physiques.

Toute transaction fait l'objet de facturation.

- Nature des flux :
 - ✓ Matières premières et Produits en cours : Raisins, moûts, vins clairs, bouteilles sur lattes
 - ✓ Produits finis : Champagne, Porto, Vins Listel, Autres vins et spiritueux
 - ✓ Prestations : Viticoles, vinicoles, industrielles, administratives, loyers, redevances, courtage et ducroire
 - ✓ Produits et charges financiers : Intérêts comptes courants
 - ✓ Rémunérations versées : Contrats de travail, mandats, avantages en nature, jetons de présence
- Composition des parties liées :
 - ✓ Sociétés du Groupe Compagnie Vranken, contrôlant la société Vranken-Pommery Monopole
 - ✓ Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence
 - ✓ Administrateurs, actionnaires et membres de la famille proche, directement ou indirectement au travers de sociétés.

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec le Groupe Compagnie Vranken

Par décision des Assemblées Générales Extraordinaires du 23 novembre dernier des sociétés CHC et COMPAGNIE VRANKEN (CV), il a été décidé que les activités de la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE ferait l'objet d'une confusion avec celles de la société CV (Transmission Universelle de Patrimoine), et ce à la date du 31/12/2018 selon leur informations la compagnie CHC (la Compagnie Pour Le Haut Commerce) a été radiée du RCS en date du 29/01/2019 suite à sa dissolution en décembre 2018.

L'information comparative a été adaptée en conséquence.



En K€	12/2018	12/2017 Comparative	12/2017 Publié
Chiffre d'affaires - Produits finis (y compris vente vendange)	6 290	33	17
Chiffre d'affaires - Prestations	541	804	31
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	265	394	
Produits financiers	3	6	
Achats de matières premières, produits en cours et finis	4 072	5 513	423
Prestations de holding animatrice	2 213	2 366	2 302
Locations immobilières	1 337	1 283	1 295
Autres achats, prestations et commissions	612	651	213
Charges de redevances de marques	72	47	47
Charges financières	16	18	18
Compte courant d'associé créditeur	4 580	1 444	1 965
Autres passifs courants	613	2 244	735
Compte courant d'associé débiteur	206	521	521
Actifs non courant	270	266	380
Actif courant	870	1 485	101

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Concernant les opérations avec Listel SAS, jusqu'au 19 juillet 2017, et A l'auberge Franc Comtoise SAS, les sommes présentées correspondent uniquement aux opérations réalisées à partir de la mise en équivalence de ces sociétés.

En K€	12/2018	12/2017
Chiffre d'affaires - Produits finis	40	291
Chiffre d'affaires - Prestations	24	430
Produits de redevances de marques		5
Produits financiers	3	6
Achats de matières premières, produits en cours et finis		7 382
Autres achats, prestations et commissions	434	474
Charges de redevances de marques		61
Passif courant	33	99
Actif courant	29	434

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec des personnes physiques, administrateurs ou actionnaires directement ou indirectement

En K€	12/2018	12/2017 Comparative	12/2017 Publié
Chiffre d'affaires - Produits finis	58	316	451
Chiffre d'affaires - Prestations	931	1 131	1 257
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	30	41	241
Produits de redevances de marques	-	5	
Achats de matières premières et produits en cours	1 377	8 713	6 422
Autres achats, prestations et commissions	2 007	1 730	1 747
Charges fiscales	1	1	1
Charges de personnel et rémunérations versées *	1 229	1 386	1 386
Charges de redevances de marques	55	3	3
Charges financières	-	0	0
Passif courant	1 093	993	2 513
Compte courant d'associé créditeur	24	14	14
Actif courant	1 170	1 061	2 418



* *Aucun des mandataires sociaux des sociétés du Groupe ne bénéficie de clauses parachute, ni de clauses de complément de retraite, au titre de leur mandat social, en dehors des clauses du droit du travail et des conventions collectives pour ceux d'entre eux qui bénéficient par ailleurs d'un contrat de travail. Les rémunérations des dirigeants ne sont composées que d'avantages court terme.*

En dépit de liens commerciaux avec certaines sociétés du Groupe Compagnie Vranken, aucune de celles-ci n'est intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Vranken-Pommery Monopole, étant donné que ces entités relèvent de services autonomes distincts, réalisent des opérations à des conditions de marché et que le Groupe Compagnie Vranken établit des comptes consolidés.

Note 33. Evènements postérieurs au 31 décembre 2018.

Nous n'avons pas relevé d'évènements significatifs intervenus postérieurement au 31 décembre 2018.



Note 34. Chiffres clés de la société mère (en K€)

Compte de résultat	12/2018	12/2017
Chiffre d'affaires	340 803	343 201
Résultat d'Exploitation	377	3 692
Résultat Courant	3 651	34 111
Résultat Net	1 603	36 367

Bilan	12/2018	12/2017
Capital social	134 056	134 056
Capitaux propres	292 986	298 486
Emprunts obligataires (y compris intérêts courus)	203 991	203 985
Dettes financières auprès des établissements de crédit	40 255	42 383
Actif Immobilisé	375 600	352 779
Total Bilan	751 123	755 283